

Conseil municipal des sages : nos propositions

Sur les panneaux d'affichage d'information lumineux de Villabé, apparait, furtivement, le message suivant :

« CONSEIL MUNICIPAL DES SAGES DEPOSEZ VOTRE CANDIDATURE AUPRES DE M.LE MAIRE INFO AU 0169112472 »

Le conseil municipal des sages est une bonne initiative de la municipalité. Et le renouvellement de ses membres est lancé, même si l'appel à candidatures est discret !

En naviguant sur le site de la mairie, on peut lire cela :

« *Comment être membre du conseil des sages ?*

- *Être âgé de 60 ans et plus.*
- *Percevoir une pension de retraite.*
- *Être inscrit sur la liste électorale.*
- *Ne pas être élu municipal, ni conjoint d'élu municipal.*

Adressez votre candidature à Monsieur le Maire et si votre candidature est retenue vous serez désigné lors d'un conseil municipal. »

Un constat : ne peuvent être candidates

- les personnes n'ayant pas de pension de retraite : celles et ceux plus rares qui sont restés au foyer sans activité rémunérée
- les personnes qui ne sont pas de nationalité française - se pose la question pour les ressortissants de la communauté européenne : en effet on parle de la liste électorale !

Pourtant, elles peuvent aussi apporter leur connaissance, leur vécu et enrichir les discussions, les débats.

Notre proposition : supprimer ces deux critères en indiquant simplement être habitant de Villabé.

Autres propositions dans le cadre d'une véritable démocratie participative :

- un scrutin pourrait être organisé : les habitants âgés de plus de 60 ans désigneraient ainsi les membres du conseil des sages, tout comme les enfants sont amenés à le faire pour le conseil des enfants.
- La reconnaissance des échanges par un compte rendu qui pourrait être non seulement publié sur le site mais aussi être annexé aux délibérations du conseil municipal.

Pour que vive la Démocratie à Villabé !

Facebook.com/Bienvivreavillabe91100

www.bienvivreavillabe.fr